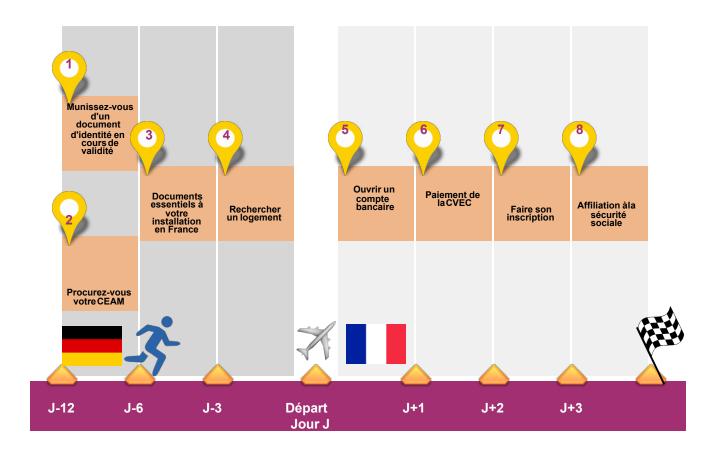


### Préparez votre arrivée en France

ATTENTION : Ces informations complètent celles fournies par le consulat français de votre lieu de résidence ainsi que par le personnel de votre établissement. N'hésitez pas à les contacter.

### Calendrier indicatif



Avant le départ (en jours)

Dès l'arrivée (en jours)





Dossierde voyage



Logement

## essentiels à emporter avec vous

**Etudiant: documents** 

À votre arrivée en France, vous devrez présenter différents documents lors de vos démarches administratives.

- Munissez-vous bien des documents originaux, photocopiez tous les documents et conversez des versions numériques.
- Certains documents doivent être apostillés ou légalisés ainsi que traduits avant votre départ en France.

Les documents non légalisés ou non apostillés seront refusés par les autorités françaises sauf si votre pays fait l'objet d'une dispense.

Documents essentiels a votre installation en France

Pour plus d'informations, consultez nos pages web.

Plus sur la légalisation, l'apos tille et la traduction de vos docu ments

<u>Liste des documents fortement co</u> nseillés Délais: 2 à 1 mois

Etudiant : liste des documents obligatoires à emporter avec vous :

- Passeport en cours de validité avec le visa nécessaire (sauf dispense)
- Deux extraits d'acte de naissance (avec filiation)
- Les originaux de tout autre justificatif présenté au consulat pour l'obtention de votre visa
- Pour une liste des documents fortement conseillés mais pas impératifs vous reporter aux liens cliquables ci-contre

# Etudiant : commencez votre recherche de logement au plus vite

L'idéal pour vous est de trouver un logement définitif avant votre arrivée en France. Si vous préférez visiter votre logement et découvrir son environnement avant de vous y installer, vous avez la possibilité de réserver un hébergement provisoire.

Si vous êtes étudiant-e vous pouvez contacter :

 Héberjeunes, un service dédié au logement des étudiants, stagiaires, jeunes salariés et doctorants, situé dans les locaux de l'Université Paris-Sud Selon l'école où vous serez inscrit, un logement peut vous être réservé d'office. Contactez les services de votre établissement pour plus de renseignements.

Pour plus de renseignements sur la recherche de logement, consultez nos pages web.

Délais: 0 à 2 mois

Site web du CROUS de Paris

### **DEPART**





Compte bancaire

### Ouvrir un compte hancaire

## Etudiant : ouvrez un compte bancaire

Pour effectuer toutes vos opérations financières courantes - virements internationaux, retrait d'argent, paiements par carte, prélèvements bancaires -, vous devez avoir un

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire dans la banque de votre choix. Préférez les principaux établissements financiers français dont la Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Caisse d'Épargne ou encore le réseau des bureaux de Poste si vous optez pour un compte bancaire à la

Délais: 0 à 1 mois

Documents nécessaires à l'ouverture d'un compte en banque :

- Une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)
- Un visa ou titre de séjour (le cas échéant)
- •Un justificatif de domicile (facture d'électricité, bail, etc.)



paiement ou

d'exonération

de la CVEC

### Etudiant : vous devez payer la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Vous devez payer la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

AVANT votre inscription dans votre établissement d'enseignement. Son montant pour l'année 2018-2019 est fixé

Cette démarche est obligatoire et vous devrez la faire à chaque début d'année universitaire.

### Quelques exceptions:

- Exonération: Les étudiants boursiers du CROUS ne doivent pas payer cette contribution. Ils doivent tout de même suivre la démarche indiquée ci-contre.
- Cas particuliers: Les étudiants internationaux venant en France dans le cadre d'un échange (séjour de moins d'un an) ne sont pas concernés par cette contribution.

Etudiants éxonérés du paiement de

la CVEC : être exonéré ne vous dispense pas de suivre la procédure indiquée sur nos pages web (voir liens

ci-dessous). En effet, vous devrez tout de même télécharger un justificatif d'exonération à présenter au moment de votre inscription dans votre

Si vous n'êtes pas certain de devoir payer la CVEC, contactez les services de votre établissement : ils sauront répondre à vos questions. Vous pouvez aussi vous reporter à la FAQ du site web dédié au paiement de la CVEC (voir liens

La CVEC : FAQ.

Site web dédié au paiement de la CVEC

La CVEC : procédure de paiement ou d'éxonération

Délais: 0 à 1 mois



### Faire soninscription

**Etudiant: faites vos** inscriptions administrative et pédagogique

Rapprochez-vous de votre établissement d'enseignement pour faire vos inscriptions administrative et pédagogique.

Délais : 0 mois





Couverture sociale

### Affiliation à la sécurité sociale

Etudiant en possession de votre CEAM: vous devez vous affilier à la sécurité sociale française

Vous devez vous affilier à la sécurité sociale à travers le portail etudiant-etranger.ameli.fr (disponible à partir du 1er septembre 2018).

Des pièces justificatives vous seront demandées.

Pensez à prendre une assurance complémentaire pour être mieux remboursé (voir liens ci-contre).

Attention : vous ne pourrez vous affilier à la sécurité sociale qu'une fois que vous aurez payé la CVEC et que vous vous serez inscrit dans votre

Il existe quelques exceptions : si l'étape "paiement de la CVEC" ne figure pas sur votre feuille de route, vous n'etes pas concerné par cette procédure. Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens ci-dessous. En cas de doute, vous pouvez également contacter les services de votre établissement : ils sauront

Plus sur la sécurité sociale fra <u>nçaise</u>

Affiliation à la sécurité social e : to-do list d'un étudiant inter <u>nationa</u>l

Assurance complémentaire de la **SMEREP** 

Assurance complémentaire de la L

Délais :

0 mois